

**DEMANDE DE COMPLÉMENT DE PREUVE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE RELATIVE À LA DEMANDE
DE FIXATION DES CONDITIONS D'IMPLANTATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ
D'HYDRO-QUÉBEC DANS LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

1. Référence : Pièce B-0002, p. 2.

Préambule :

« 4. *Le Distributeur a constaté au cours des dernières années une augmentation de la charge desservie par le poste de Rouyn. Cette situation cause maintenant une surcharge des lignes existantes en provenance de ce poste et des difficultés à relever les charges par bloc, dans un contexte d'accroissement de charges significatif de la part de clients de la ville de Rouyn-Noranda* ». [nous soulignons]

Demandes :

- 1.1 Veuillez fournir la capacité de chacune des lignes du poste Rouyn ainsi que la charge actuelle sur chacune d'elles.
- 1.2 Veuillez présenter le schéma unifilaire du poste Rouyn afin d'être en mesure d'apprécier la répartition de la charge sur les lignes.
- 1.3 Veuillez quantifier l'*accroissement de charge significative* et expliquer sa provenance, tout en indiquant si l'accroissement est ponctuel ou permanent.
- 1.4 Veuillez préciser si l'accroissement de la charge provient de nouveau(x) branchement(s). Si oui, veuillez également les énumérer et les quantifier.
- 1.5 Veuillez indiquer s'il y a des moyens de répondre de manière temporaire à l'accroissement de charges. Veuillez élaborer.

2. Référence : Pièce B-0002, p. 2 à 5.

Préambule :

« 5. *Pour remédier à cette situation, le Distributeur doit construire une nouvelle ligne à partir du poste de Rouyn afin de mieux répartir la charge sur l'ensemble des lignes. Les coûts relatifs à cette solution sont faibles et celle-ci permettra d'équilibrer toutes les lignes en provenance du poste de Rouyn. Le réseau dans la ville de Rouyn-Noranda deviendra également plus flexible, permettant au Distributeur d'effectuer des transferts de charges selon les besoins.*

[...]

16. *Étant donné le refus de la Ville relativement au Tronçon de ligne, le Distributeur a cherché une solution alternative. Il a ainsi obtenu l'autorisation d'une entreprise ferroviaire pour implanter les poteaux et fils sur sa propriété au lieu de l'emprise de l'avenue Québec.*

[...]

20. *De nombreuses rencontres et discussions ont eu lieu entre la Ville et le Distributeur suite au refus initial de la Ville. Celui-ci a offert de construire un réseau souterrain aux frais de la Ville, mais cette proposition a été refusée. Un récent échange de lettres confirme le désaccord entre la Ville et le Distributeur, tel qu'il appert d'une copie des lettres échangées, pièces HQD-1, documents 8, 9, 10 et 11.*

21. *La solution proposée par la Ville consiste à construire une nouvelle ligne près d'une ligne existante située aux environs de l'avenue Québec. Le Distributeur a informé la Ville qu'il ne peut accepter cette solution, car l'endroit est inaccessible pour la machinerie d'Hydro-Québec, notamment en ce qu'elle n'est pas située le long d'une voie publique et en partie sur un cap rocheux, tel qu'il appert des photographies, pièce HQD-1, document 13 ».*

[nous soulignons]

Demandes :

- 2.1 Veuillez présenter un tableau comparatif des coûts préliminaires entre les solutions mentionnées aux paragraphes 5, 16, 20 et 21, sous le même format que le tableau de la pièce B-0010 déposée au dossier R-3841-2013 et reproduit à la page 4 des présentes.
- 2.2 Pour chacune des solutions mentionnées, veuillez expliquer de façon détaillée les contraintes, le cas échéant, reliées à celles-ci.

3. Référence : Pièce B-0002, p. 4 et 5.

Préambule :

« 18. *Le Distributeur a également envisagé deux autres tracés pour le Tronçon de ligne, mais aucun ne peut être retenu pour les raisons suivantes :*

- a) *tracé de contournement du lac Noranda : le réseau à construire serait plus long de 1,5 kilomètre, nécessiterait l'ajout d'un troisième circuit triphasé au même endroit et des autorisations de travaux en milieu humide seraient requises;*
- b) *tracé empruntant les rues Taschereau, Mercier et Monseigneur-Latulipe : les dégagements sont insuffisants et le manque d'espace ne permet pas l'ajout d'un troisième circuit triphasé sur la ligne existante.*

19. Ces deux autres solutions ne peuvent donc pas être retenues pour des motifs à la fois technique, économique et environnemental, selon l'un ou l'autre des cas. Le Distributeur n'a pas réalisé d'ingénierie détaillée pour ces deux autres solutions, étant donné que, de toute évidence, les coûts des travaux seraient considérablement plus élevés que ceux de la solution retenue et que les délais associés à ces travaux seraient nécessairement plus longs ».

[nous soulignons]

Demande :

3.1 Veuillez indiquer l'ordre de grandeur des coûts de ces deux autres solutions.

Préliminaires de coûts du projet #DLS-002607
 Ville de Terrebonne - Ligne #3 LCN 254 du Poste de Lachenaie

BITERNE**				TRIPHASE*			SOUTERRAIN + 2 LAS***		
Activités	Quantité	Coût unitaire	Total partiel	Quantité	Coût unitaire	Total partiel	Quantité	Coût unitaire	Total partiel
Ingénierie			5 200 \$			5 200 \$			28 600 \$
Conducteurs	513	79 \$	40 527 \$	513	41 \$	21 033 \$			
Poteaux	12	825 \$	9 900 \$	11	825 \$	9 075 \$	1	825 \$	825 \$
Ancres	6	305 \$	1 830 \$	4	305 \$	1 220 \$			
Haubans	18	165 \$	2 970 \$	12	165 \$	1 980 \$			
Végétation	5	750 \$	3 750 \$	1	750 \$	750 \$			
Remplacement poteau							1	1 900 \$	1 900 \$
Câbles souterrain							575	50 \$	28 750 \$
Liaison Aérosouterraine (LAS)							2	2 650 \$	5 300 \$
Forage							25	3 000 \$	75 000 \$
Conduits							151	545 \$	82 295 \$
Puits d'accès (PA)							2	30 000 \$	60 000 \$
Sous-total			64 177 \$			39 258 \$			282 670 \$
Signaleurs	0,2		12 835 \$	0,2		7 852 \$	0,2		56 534 \$
Pavage							0,5		141 335 \$
Inaccessibilité pour le réalisateur	0,3		19 253 \$						
Ampleur							0,09		25 440 \$
Autres dépenses							0,11		31 094 \$
Majoration sur les taux de 2007	0,03		1 925 \$	0,03		1 178 \$	0,03		8 480 \$
Coûts estimés			98 191 \$			48 287 \$			545 553 \$
Estimés + 30 %	1,3		127 648 \$	1,3		62 774 \$	1,3		709 219 \$

N.B.: Les frais de servitudes n'ont pas été calculés puisque la solution biterne ancré sur le terrain de Canards Illimités n'est pas possible pour cause de non-servitude.

La version triphasé au même endroit a été rejetée pour la même raison (non représentée).

* : La version triphasée présentée est la solution au moindre coût envisageable, elle a été proposée à la Ville après avoir déplacé le réseau triphasé, initialement biterne, à partir d'un nouveau parcours. (Triphasé : Réseau sur poteaux de 3 conducteurs plus un neutre).

** : Réseau biterne : 2 réseaux triphasés sur poteaux (6 lignes de conducteurs) plus un neutre.

Des solutions plus coûteuses pourraient être envisagées par exemple: utiliser des tuyaux de tôle ondulé en acier galvanisé (TTOG) pour éliminer les ancrages, poteaux esthétiques; aux frais du demandeur, mais sous conditions des contraintes d'ingénierie.

*** : LAS : Liaison aérosouterraine

préparé par : Chantal Labelle , Technicienne intermédiaire